



## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Dans les années quatre-vingt dix, sept partenaires associatifs stéphanois<sup>1</sup> se sont unis dans une démarche originale pour créer **l'Association Méli-Mélo**. Celle-ci est destinée à accompagner des personnes handicapées, déficientes intellectuelles (avec ou non des troubles associés) **en situation ou en recherche d'autonomie**, afin de les aider dans l'organisation de leurs loisirs, de vaincre leur isolement et de rechercher de nouvelles rencontres.

Les principes organisationnels répondent à ceux de l'Education Populaire, centrés sur la Personne (**participation à la vie du lieu**) et sur la socialisation (**incitation à aller vers «l'extérieur»**). L'adhérent est admis sur sa demande, à fréquenter le lieu après une démarche concertée avec le référent (aidant familial ou non), le SAVS<sup>2</sup> s'il y a lieu et les animateurs.

Après la loi 2005, une concertation régulière, avec le **financeur principal** (Conseil départemental) a été menée durant deux ans. **Le travail sur le projet d'établissement, la réflexion menée au sein de l'association ont convaincu les financeurs de la pertinence de son objet.**

*Depuis janvier 2009, l'association ne relève plus du secteur médico-social : elle est désormais un centre de loisirs, (code APE : 9499Z) accueillant des personnes reconnues par la CDAPH accompagnées ou non par un SAVS.*

**Son statut est original, atypique pour une structure accueillant des personnes dans une mixité d'âges (de 18 à 77 ans) et de handicaps (Troubles du comportement, autisme, trisomie, souffrances psychiques...). Cependant l'association\* ne demande pas le dossier médical des candidats ; seule la volonté de pratiquer des activités de loisirs et la capacité à les vivre avec les autres sont requises.**

Dans notre société qui prône désormais, sans discussion, l'inclusion de la personne handicapée, les valeurs dominantes restent la réussite, la rapidité, l'aisance... **Les risques d'éliminer et de rendre invisibles les personnes porteuses de handicap les plus vulnérables et d'amener leur exclusion restent élevés.**

**Méli-Mélo apporte l'étayage aux adhérents qui participent aux choix des activités proposées (depuis 2012 ils élisent leurs représentants au CA). Depuis 2010, une équipe de foot est intégrée au championnat de foot à sept de la FSGT en catégorie vétérans et joue contre des personnes dites valides. Elle a obtenu le label de la CNH « *Tous concernés, tous mobilisés* » depuis 2019. Les activités permettent d'améliorer le savoir-être, de restaurer la confiance en soi et la relation aux autres. (VTT, ski, théâtre, musicothérapie, art-thérapie, relaxation, abonnement à la Comédie...).**

<sup>1</sup> Adapei, Arepsha, CDAT, Chantepoir, IMC LOIRE , Trait d'union, Vivre la vie, Prisme 21

<sup>2</sup> Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

\* A ce jour, il apparaît que l'association est singulière et nous ne connaissons pas d'autre structure semblable dans la Loire ou en France.

En cette année 2020, les animateurs se sont rendus disponibles pour proposer une présence téléphonique hebdomadaire durant le premier confinement, appelant chaque adhérent pour rassurer, maintenir le lien.

Cette organisation n'a pas suffi et nous avons constaté en juin, juillet la grande difficulté de nombre de nos adhérents pour reprendre contact. Nous avons déploré des hospitalisations en psychiatrie.

Lors du deuxième confinement, les activités au local ont été maintenues et nous avons constaté une meilleure résistance au découragement. Nous avons réorganisé les activités favorisant la distanciation : une table de tennis de table a été installée, rencontrant un franc succès ; les activités ont été repensées compte tenu des contraintes sanitaires.

A ce jour nous ne comptons pas de personne infectée. Ce constat nous amène à remarquer que les adhérents ont une vie sociale limitée et nombreux n'ont de relations amicales qu'à Méli-Mélo.

Actuellement, 2 ETP assurent l'activité au local (un temps plein, deux temps partiels : 22 h et 15 h d'assistance administrative. La fonction de direction est assurée par le Bureau (Présidente + trésorière)

**Les adhérents de Méli-Mélo sont des adultes avant d'être handicapés : ils se situent en dehors «des radars» des mesures et des aides à destination de l'enfance ou la jeunesse.**

**Nous le constatons : le caractère atypique, original de Méli-Mélo rend l'association particulièrement en phase avec l'évolution de la société dans l'inclusion des personnes porteuses de handicaps.**

**Son action de proximité est réelle, si l'on considère les partenariats passés avec les structures (IME entre autres) soucieuses de favoriser l'inclusion des personnes dans la cité après leur départ pour atteinte de la limite d'âge.**

*Enfin, le lien étroit avec les Services d'accompagnement, les tutelles et les familles lorsqu'elles sont présentes auprès de leur enfant adulte handicapé et le souci d'assurer la présence de Méli-Mélo dans les instances sportives, culturelles et de loisirs de la cité nous permettent d'affirmer la place singulière et précieuse de l'association dans la vie des adhérents-citoyens.*

18/02/2021